



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 09 MARS 2023

DCM 23/011

SUPPORT TECHNIQUE – Demande de fonds de concours auprès de
la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine
pour l'acquisition et la pose d'arceaux pour vélos en ville

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de 39 membres

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de 39

Le 09 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 03 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
 - M. SIMONIN Sébastien
 - M^{me} DUFOUR Florence
 - M^{me} GOUAR Saraa
 - M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine
 - M^{me} COLLET Jennifer
 - M^{me} MICHEL Fleur
- par M^{me} MARTINHO Sandrine
par M^{me} SIMONIN Elsa
par M. BORDES Joël
par M. MAGA Sylvère
par M. CHAMBERT Julien
par M. LECLERC Grégory
par M. GOUT Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} OROSCO Claire à 19h10 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)
- M^{me} COLLET Marina à 19h51 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22h40 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2023

DCM 23/011

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objet : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine pour l'acquisition et la pose d'arceaux destinés au stationnement vélo en ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI,

Vu la délibération n° 19-190 du Conseil communautaire du 19 septembre 2019 définissant les conditions du fonds de concours aux communes membres pour l'achat et la pose d'arceaux vélos en Ville,

Vu le dossier de demande d'attribution de fonds de concours,

Considérant que la Ville de Houilles souhaite adopter une politique en faveur du développement des circulations douces en facilitant la pratique du vélo au quotidien sur son territoire en augmentant de façon importante l'offre de places de stationnement vélos aux abords des pôles de vie de la commune,

Considérant que la Ville de Houilles a la possibilité de bénéficier d'un financement auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine,

Considérant que le coût total de l'acquisition et de la pose des 42 arceaux vélos projetés dans le dossier de demande d'attribution de fonds de concours est de 11 228,98 euros,

Considérant que la commune pourrait bénéficier au titre du fonds de concours d'une aide financière de 5 614,49 euros,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : DÉCIDE de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) l'attribution du fonds de concours pour l'achat et la pose d'arceaux vélos.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'attribution de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS)

Article 3 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 17 MARS 2023

Publication effectuée le : 17 MARS 2023

Exécutoire ce jour : 17 MARS 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



JULIEN CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230317-DCM23-011-AI
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023